



Le Guide des aides en Nouvelle-Aquitaine

AIDES

DISPOSITIF DE L'U.E.

Aide aux Investissements Productifs dans l'agroalimentaire

Publics concernés

Collectivité territoriale , Entreprise , Établissement public

Domaines secondaires

Performance et compétitivité , Agroalimentaire

Votre entreprise transforme et commercialise des produits agricoles et, vous avez un projet d'investissements productifs ? L'aide aux investissements productifs vous aide dans cette démarche.

Objectifs

Renforcer la compétitivité et l'innovation des entreprises agroalimentaires de la Nouvelle-Aquitaine par la création, l'extension et la modernisation des unités de production dans un objectif de consolidation et de développement des filières alimentaires en accompagnant les projets les plus structurants.

Favoriser la modernisation les unités de production agroalimentaires à marge réduite :

d'abattage et (ou) de découpe de viandes bovines, ovines caprines,
de traitement ou conditionnement de lait,
les projets d'investissements en zone rurale d'entreprises récemment créées
ou transmises.

Bénéficiaires

Entreprises (hors sociétés de production agricole) situées en Nouvelle-

Aquitaine, constituées sous forme de sociétés commerciales ou sous forme de coopératives agricoles, qui exercent une activité dans le domaine de la transformation ou du stockage-conditionnement de produits agricoles et/ou alimentaires et de leur commercialisation (hors commerce de détail).
Priorité aux PME et ETI.

Comment faire ma demande ?

Les projets accompagnés seront sélectionnés et les aides seront modulées sur la base des principes suivants:

Ressources humaines (création d'emplois, amélioration des conditions de travail, intégration et formation des jeunes...),
Valorisation de l'agriculture régionale et notamment des produits sous Signes d'Identification Officiels de la Qualité et de l'Origine (SIQO),
Aménagement du territoire (zone rurale, zone de montagne, zone à enjeu) et renouvellement du tissu productif,
Caractère innovant et dimension environnementale du projet,
Engagement de l'entreprise dans des démarches d'amélioration volontaires reconnues (RSE, démarches qualité...).

Les aides prendront la forme de **prêts ou de subventions** avec des taux d'intervention qui seront **modulés en fonction des critères** mentionnés ci-dessus (dans la limite des taux autorisés par les règlements européens et/ou les régimes d'aides d'Etat).

La priorité sera ainsi donnée aux projets structurants présentant une réelle stratégie de développement avec des retombées en matière économique et/ou de développement des zones rurales.

Projet de 120 000 € à 3 M€

Eco-socio conditionnalité des aides régionales pour les projets sup. à 2M €

Les dossiers sont à envoyer par mail à l'adresse iaa@nouvelle-aquitaine.fr

Correspondants

Service Relation aux Usagers

05 49 38 49 38

Du lundi au vendredi de 9h à 18h sans interruption